
ORDRE DU JOUR

MARDI 24 janvier 2023
Première assemblée ordinaire

RENCONTRE EN PRÉSENTIEL

Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 202

Demandes d'informations et/ou de questions des citoyens doivent être acheminées avant le
LUNDI 23 janvier 2023, 16 h : ConseilDeQuartier@ville.quebec.qc.ca

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

23-01-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
23-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
23-01-03	Adoption du procès-verbal du conseil d'administration de l'assemblée régulière du 20 décembre 2022	19 h 10
23-01-04	Période d'échange réservée à la conseillère municipale	19 h 15
23-01-05	Suivis et affaires découlant sur les dossiers soulevés au conseil	19 h 40
23-01-06	Période de questions et commentaires du public	20 h 05
23-01-07	Période des comités de travail du conseil d'administration	20 h 45
	1. Comité Transport	
	<i>a. Sécurité routière École Anne-Hébert</i>	
	2. Cadre bâti et Environnement:	
	<i>a. Toits vert et blanc</i>	
	3. Comité Communication et Relations avec les citoyens	
	<i>a. Sécurité routière</i>	
23-01-08	Trésorerie	21 h 00
	• Conciliation bancaire	
	• Paiements de la secrétaire de rédaction	
23-01-09	Fonctionnement du conseil d'administration	21 h 05
	• Rappel soirée d'information à venir portant sur les enjeux de la circulation sur l'avenue De Bougainville	

Mission du conseil de quartier

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

-
-
- Correspondances

23-01-10	Divers	21 h 20
23-01-11	Levée de l'assemblée	21 h 30

PROJET

Mission du conseil de quartier

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.